

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 16 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Vanessa PIEL, Maire.

Etaient présents :

Vanessa PIEL, Estelle BERTEE, Philippe GUITTON, Laëtitia SALINGROD, Juliette ARAKELYAN, Fabien BARCQUE, Nicolas BOURGOIN, Sandra LEJAL, Caroline MAILLARD, Sylvain MARTIN, Camille MIDOU, Jérémy PEDEL, Christophe VAGEON.

Absents excusés :

Fabien BARCQUE jusqu'à 20h15.

Gilles BOUCHE

Nb de Mb afférent au C.M.	15	Convocation :	10/02/2023
Nb de Mb en exercice	14	Publication :	20/02/2023
Qui ont pris part à la délibération	14		

Secrétaire de séance : Sylvain MARTIN

Ouverture de la séance à 20h00.

Délibération numéro : **COM 20230216.01**
Objet : **Travaux : aménagement rue du closeau**
Rapporteur : **Philippe GUITTON**

Présentation par Philippe GUITTON du projet retenu par la commission travaux pour les aménagements de la voirie suivants :

- Place général De Gaulle : installation de 2 panneaux stop et matérialisation au sol d'un rond point pour limiter la vitesse : 894,48 €
- Chemin de candy n°6 : mise en sens interdit sauf pour les riverains, cycles et engins agricoles dans les 2 sens : 1 500 €
- Rétrécissement rue du closeau et surélévation plateau : 8 981.76 €
Sera également étudié lors d'une prochaine commission la possibilité de procéder à un rétrécissement similaire entre le chemin de Nemours et l'école.

Les travaux seront réalisés par les employés communaux.

Juliette ARAKELYAN se réjouit de la présentation de cette proposition de travaux étudiée par la commission travaux depuis 2022 car cette action était attendue depuis plusieurs années, notamment par les parents d'élèves.

Elle précise qu'il vient d'être demandé à un bureau d'étude un devis dans le but de réaliser une étude sur l'ensemble de la commune pour repenser le plan de circulation, et s'interroge sur la pertinence de réaliser les travaux mentionnés si un plan de circulation est étudié.

Le bureau d'étude rencontré dernièrement devrait remettre son offre le 22 février 2023.

Il lui est répondu que ce ne sont que les prémices de cette étude, qu'un devis du prix de l'étude est attendu et que dans tous les cas, si nouveau plan de circulation il y a, ce n'est pas prévu pour les prochains mois. Ces dispositifs permettront d'assurer rapidement la sécurisation des points abordés.

Arrivée de Fabien BARQUE à 20h15.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- valident le choix retenu pour les aménagements
- approuvent l'ajout au budget prévisionnel des montants correspondants
- valident l'engagement des sommes relatives à ces aménagements avant le vote du budget prévisionnel

Délibération numéro : **COM 20230216.02**

Objet : **Finances : Redevances municipales 2023 Ruche de Candy : révision pour intégrer la tarification pour le cas des associations reconnues d'utilité publique**

Rapporteur : **Estelle BERTEE**

Estelle BERTEE explique qu'une demande de prêt de salle pour une association reconnue d'utilité publique est parvenue en mairie. Il paraît inapproprié de faire payer une association qui œuvre pour la communauté et constate un manque dans la définition des redevances des salles. Elle propose de statuer sur la mise à disposition à titre gratuit des salles communales aux associations reconnues d'utilité publique qu'elles soient achéroises ou non.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération numéro : **COM 20230216.03**

Objet : **Environnement : Budget participatif**

Rapporteur : **Caroline MAILLARD**

Caroline MAILLARD présente les travaux de la commission environnement et transition écologique. Les projets sont à soumettre sur la plateforme de la région Ile de France pour un financement participatif au plus tard le 8 mars.

Elle décrit les projets :

- Le tri c'est partout même à l'extérieur !
 - Mettre en place 16 poubelles à 2 flux (jaune et gris + cendriers sécurisés) sur l'ensemble de la commune.
 - Installer un cendrier à la mairie.
 - Mettre en place un coffre sécurisé à la mairie pour installer et ranger les conteneurs de collecte.
- Le tri c'est partout même dans les locaux publics !
 - Mettre en place 12 corbeilles à 2 flux (papier + autres déchets) sur l'ensemble de la commune
 - Installer une poubelle double à la cantine pour que les enfants puissent débarrasser et être sensibilisés au tri
 - Installer une poubelle à 3 bacs dans le hall de l'école pour la collecte des gourdes, stylos, et papiers
- Aspirateur de feuilles
-

En réponse à Juliette ARAKELYAN, concernant la mise à disposition de containers pour les concessionnaires de la salle polyvalente, une solution est en cours de réflexion afin d'éviter les multiples manutentions par le personnel. Les containers sont actuellement en face de la bibliothèque mais nécessiteraient d'être sortis et rentrés à chaque week-end puis sortis et rentrés pour le ramassage.

Juliette ARAKELYAN demande des précisions sur les restes à charge pour la commune de chaque projet et sur les obligations légales de mise aux normes des poubelles en double flux, sans quoi ce dernier projet particulièrement coûteux ne lui semble pas prioritaire sur l'ensemble des projets de la commune.

Vanessa PIEL et Caroline MAILLARD expliquent que la validation de ce jour engage la commune sur la présentation du dossier mais qu'il n'y a pas de garantie d'aboutir. Il s'agit là avant tout de profiter d'une opportunité de financement importante qui ne se présente pas souvent.

Caroline Maillard explique que la labélisation d'un projet ne contraint pas la commune à le réaliser.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- valident les choix retenus pour ces projets
- approuvent l'ajout au budget prévisionnel des montants correspondants engageant ainsi la commune sur la dépense en cas d'accord pour le financement participatif
- acceptent l'engagement des sommes relatives à ces aménagements avant le vote du budget prévisionnel si besoin

Délibération numéro : **COM 20230216.04**

Objet : **Ressources humaines : tableau des emplois - ouverture de poste agent technique**

Rapporteur : **Vanessa PIEL**

Dominique LE ROUX garde champêtre part en retraite au 01/05/2023.

Afin de pouvoir lancer un recrutement tant sur le profil de garde champêtre que d'agent technique, il convient de procéder à l'ouverture d'un poste au tableau des emplois dans la cadre d'emploi des agents techniques. Le choix sera fait en fonction des profils des candidats.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité l'ouverture d'un poste dans la cadre d'emploi des agents techniques.

Délibération numéro : **COM 20230216.05**

Objet : **Fonctionnement du conseil municipal : Répartition des commissions**

Rapporteur : **Vanessa PIEL**

Suite aux nouvelles intégrations au sein du conseil municipal et à l'élection du maire le 09/02/2023, il convient de revoir la répartition des élus au sein des différentes commissions et représentations de la commune dans les organismes extérieurs.

Les membres du conseil municipal se positionnent sur leur participation dans chaque commission et groupe de travail. La composition des commissions et le choix du vice-président ont été validés lors de cette assemblée. La répartition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Délibération numéro : **COM 20230216.06**

Objet : **Fonctionnement du conseil municipal : Indemnités des maire, adjoints et conseillers municipaux**

Rapporteur : **Vanessa PIEL**

Vanessa PIEL rappelle qu'il a été voté lors du dernier conseil de fixer le nombre d'adjoint à 3 et d'envisager la mise en place de délégations. Elle propose au conseil municipal de mettre en

place une répartition des indemnités permettant l'attribution de délégations à 4 conseillers municipaux.

Afin de ne pas peser sur le budget au-delà de l'enveloppe prévue pour les maire et adjoints sur les mandats précédents, Vanessa PIEL propose ce qui suit :

- Partage de l'indemnité du 4ème adjoint en 3 parts
- Réduction de l'indemnité du maire de l'équivalent d'une part précédemment définie.

Elle propose une délégation

- Urbanisme à Juliette ARAKELYAN qui la refuse à ce jour
- Finances à Nicolas BOURGOIN qui la refuse
- Appel d'offres à Sandra LEJAL qui l'accepte
- Environnement et transition écologique à Caroline MAILLARD qui l'accepte

De ce fait, il est proposé de voter pour le partage de l'indemnité du 4ème adjoint en 3 parts permettant d'indemniser un troisième conseiller au gré des changements d'avis ou modification d'organisation. L'indemnité du maire serait ainsi maintenue. Les taux et montants correspondant sont les suivants.

	Taux	Montant individuel	Montant global
Indemnité brute mensuelle du maire	40.46%	1 628.73 €	1 628.73 €
Indemnité brute mensuelle des adjoints au maire	17.80%	716.54 €	2 149.63 €
Indemnité brute mensuelle des conseillers		238.85 €	955.39 €

Ces indemnités sont assujetties à des cotisations salariales et patronales : respectivement 20.8 % et 35.09 % pour l'indemnité du Maire, 13,5 % et 4,2 % pour celle des Adjoints.

Ces indemnités ne sont pas soumises au paiement de l'impôt sur le revenu compte-tenu de la déduction pour frais d'emploi.

Ces taux et indemnités sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Questions diverses

Estelle BERTEE annonce

- **Schéma directeur cyclable** :

Une rencontre avec les communes et le bureau d'études missionné par la CAPF est prévue prochainement. Elle appelle les élus qui souhaitent participer à se manifester rapidement pour fixer la date, elle précise qu'il est important que le bureau d'étude puisse avoir une vision d'ensemble la plus large possible.

Des rencontres avec les administrés (sur quelques communes) seront organisées ultérieurement.

- **Commission communication – plan de communication** :

Elle a créé un fichier en partage afin que chacun puisse y inscrire ses idées de communication vers les achérois.

- **Ouverture des commissions** : elle rappelle la tenue d'une réunion de la commission Démocratie participative le 8 mars, dont le sujet sera l'étude des candidatures. Elle précise que tous les élus peuvent y participer.

Camille MIDOU informe

- **Salon des arts du 24 au 26 mars.** Thème : « quand le sport se fait art ».

Vernissage et remise des prix à 18h le 24. Cette année le salon est concentré en temps sur le samedi et le dimanche pour répondre aux constats de faible fréquentation en semaine des années passées. Une permanence des élus est organisée. Camille MIDOU invite chacun à s'inscrire sur le créneau qui lui conviendra le mieux dans le drive.

- **Fête de la Saint Jean du 24 juin.**

Réunion le 9 mars à 20h00 avec les bénévoles achérois, associations et organismes divers.

Elle invite chacun à passer le message autour de soi. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

- **Banquet des anciens le 16 avril**

- **Journée intergénérationnelle le mercredi 1^{er} mars** sur le thème des semis.

Séance levée à 22h00.

La Maire,
Vanessa PIEL

Le secrétaire,
Sylvain MARTIN